

**Rapport de suivi des requêtes de citoyens
conseils d'arrondissement du 2 et du 9 octobre 2012
déposé au conseil d'arrondissement du 6 novembre 2012**

1) Monsieur Claude Picard CA 9 octobre 2012

En son nom, il indique que les résidants sont très heureux du dénouement de ce dossier et remercie les élus et monsieur Erick Santana. Il demande ce qu'il adviendra si le bâtiment contient de l'amiante.

Le maire explique que toutes ces questions feront l'objet d'une entente entre le Groupe Mach et le collectif.

➤ Répondu sur place.

2) Madame Karine Triollet CA 9 octobre 2012

Indique qu'elle est soulagée de voir que le dossier a franchi cette étape de l'accord de développement et rappelle que l'on parle du redéveloppement des terrains du CN depuis 9 ans. Elle indique que le projet n'est pas le projet idéal mais qu'avec l'ensemble de la mobilisation de la communauté, nous avons réussi à obtenir des gains importants pour la communauté et éviter des éléments qui auraient été négatifs. Elle indique que tout cela n'aurait pu être possible sans l'apport de l'arrondissement et que la population lui doit une fière chandelle. Elle rappelle le comité de suivi qui fut une grande avancée mais indique que dans la dernière année, il y a eu plus ou moins de suivi. Elle indique que l'organisme ne connaît pas la teneur de l'accord présenté et indique que l'on devra réfléchir à comment inclure tous les acteurs à cette réflexion.

Le maire rappelle que les dossiers sont d'autant plus complexes quand les responsabilités sont partagées. Il indique que depuis le temps où le dossier est en travail, les élus au comité exécutif ont changé. Il rappelle que les élus ont toujours voulu la transparence et que les intentions ont toujours été les mêmes.

➤ Répondu sur place.

3) Madame Evelyne Lemaire CA 9 octobre 2012

Elle indique que les résidants les sollicitent déjà pour des logements sur le site et demande s'il y a eu des impacts sur les séquences de phasages prévues au projet et demande quand l'organisme sera avisé des impacts sur le logement social afin de se préparer adéquatement.

Le maire indique que les ratios de logements sont toujours les mêmes, soit 25 % de logements sociaux et communautaires et 15 % de logements abordables. Il indique que lorsque le document sera public, son cabinet le transmettra.

➤ Répondu sur place.

4) Monsieur John Burcombe 12-259796 CA 2 octobre 2012

En lien avec la sécurité routière, il demande combien de camions sont équipés de système de protection latérale et quel est l'échéancier d'implantation pour la flotte de camions.

Monsieur Sébastien Lévesque, directeur des Travaux publics indique que deux camions sont équipés de ce prototype développé par l'arrondissement et produit par une compagnie établie sur le territoire et qu'un rapport sera produit afin d'analyser les performances mais que jusqu'à maintenant, le produit est sécuritaire pour les piétons.

➤ Répondu sur place.

5) Monsieur Martin Gagné 12-259798 CA 2 octobre 2012

Rappelle son projet d'implantation d'un hélicoptère à Montréal et indique que le meilleur endroit pour celui-ci serait dans le Sud-Ouest. Il demande à rencontrer les élus pour leur donner des informations additionnelles sur le projet et souligne les appuis de différentes instances, tant au niveau politique que de différents organismes. Il demande une réponse formelle par écrit.

Le maire rappelle que plusieurs rencontres ont déjà eu lieu, qu'il y a beaucoup de questionnement quant aux nuisances et quant à la planification urbaine de l'arrondissement et que le développement du site visé reste à déterminer. Il indique que les élus ont pris connaissance du projet et qu'ils ne sont pas favorables à ce type d'implantation à ce moment-ci. Le maire indique que la réponse souhaitée sera transmise par la Direction de l'aménagement urbain, comme cela ce fait pour tout autre projet.

➤ Répondu sur place.

6) Madame Lucie Lalonde 12-259799 CA 2 octobre 2012

Elle souligne une problématique de sécurité pour les piétons sur Notre-Dame entre les rues Vinet et Atwater plus particulièrement car il n'y a pas de traverses piétonnes. Elle demande que des traverses soient installées comme à Verdun sur la rue Wellington. De plus, elle indique que l'escalier à l'entrée de la mairie n'est pas éclairé et que cela est très dangereux.

Le maire indique que la question de l'éclairage de l'escalier sera transmise à monsieur Jules Ostiguy qui est responsable de la gestion immobilière. Il rappelle que des traverses à mi-bloc seront implantées sur le boulevard Monk et que l'on regarde les mesures qui pourraient être prévues sur la rue Notre-Dame, soulignant l'installation à l'intersection Greene.

➤ Répondu sur place.

7) Monsieur Derek Robertson 12-259800 CA 2 octobre 2012

Félicite tant les élus que les services pour l'événement au parc Jessie-Maxwell-Smith. Il félicite l'initiative de traverses piétonnes sur le boulevard Monk. Il souligne la tenue d'une réunion ce soir relativement aux accès au CUSUM et demande quels sont les liens entre l'arrondissement et la Ville de Westmount et l'arrondissement de Côte-des-Neige/Notre-Dame-de-Grâce concernant ce projet.

Le maire indique que le crédit de l'initiative au parc Jessie-Maxwell-Smith revient au Centre Tyndale-St-Georges dans le cadre de leur 80^e anniversaire et rappelle que l'investissement de l'arrondissement est d'environ 60 000 \$ et remercie les directions des Travaux publics et de la Culture, Sports, Loisirs pour le travail à ce projet collectif. Il indique que les travaux pour les traverses à mi-bloc sur Monk seront terminés bientôt et qu'à l'ordre du jour de ce soir un dossier est inscrit pour le déplacement d'espaces de stationnement pour permettre les réaménagements nécessaires. Quant au projet du CUSUM, il rappelle que lorsque l'on a l'occasion de le faire, des interventions sont faites et indique que les directions de l'Aménagement urbain et Travaux publics y travaillent. Il indique par ailleurs que tant que l'arrondissement est en mutation, on ne peut pas faire un plan de gestion des déplacements car cela demande beaucoup trop d'investissements.

➤ Répondu sur place.

8) Madame Xia Wang 12-240283 CA 11 septembre 2012

Le représentant de madame indique que celle-ci a reçu un constat d'infraction à la réglementation concernant l'installation d'une unité de climatisation à l'avant alors que plusieurs voisins en ont eu aussi.

Le maire indique qu'il a pris connaissance des divers échanges et que des vérifications seront faites notamment en raison de l'installation permanente de l'unité en question et qu'un suivi personnalisé sera effectué.

Monsieur Normand Proulx indique que les lettres envoyées sont standardisées et que la résidante n'a pas à s'inquiéter du délai indiqué dans celle-ci.

- DAUSE fera les vérifications d'usage et communiquera avec la résidante.

9) Monsieur Pierre Marcoux 12-240285 CA 11 septembre 2012

Soulève un relâchement du respect des consignes relatives aux traverses piétonnières et suggère que le service de Police fasse des interventions. Il soulève une problématique d'affichage au tunnel St-Rémi ce qui rend la situation dangereuse. De plus, il indique que les panneaux d'artistes sont dangereux là où ils sont installés et suggère qu'ils soient déplacés s'ils sont installés en permanence. Il dépose une lettre de l'Alliance des piétons et cyclistes du Sud-Ouest (APCSOM) à ces effets et concernant le passage piétonnier des Seigneurs/du Canal. Il félicite l'arrondissement pour les pratiques de signalisation pour les travaux d'aqueduc rue du Séminaire et indique que Parc Canada devrait les mettre en pratique et embaucher un ingénieur en circulation lors de ses travaux.

Le maire donne des informations additionnelles sur les demandes faites pour améliorer la circulation à diverses intersections et rappelle les comptages qui sont en cours. Il indique que le conseil sera saisi de la lettre déposée et que les informations transmises seront analysées.

La conseillère Sophie Thiébaud indique que suite aux diverses discussions par courriel elle a demandé qu'un suivi soit effectué sur les différentes demandes de son association.

- TP fera les vérifications d'usage et contactera le résidant.

10) Madame Alejandra Denavente Robert 12-165341 CA 3 juillet 2012

Indique que le service de brigadier n'est pas en fonction lorsque les écoles francophones sont en congé mais que les écoles anglophones sont ouvertes et que cela ne devrait pas être le cas. Elle souligne une problématique de sécurité à l'intersection Lionel-Groulx et Georges-Vanier et demande l'installation de panneaux d'arrêt et des dos d'ânes pour ralentir la circulation. Elle souligne que les enfants ne peuvent boire d'eau au parc des Jazzmen car il n'y a pas d'eau dans les buvettes. Elle demande aussi que les rencontres de l'arrondissement soient aussi tenues en anglais.

Le maire rappelle que la Charte de la Ville de Montréal précise que la ville a un statut francophone et non un statut bilingue mais que cela n'empêche pas les résidants de s'exprimer en anglais ou en français. Il indique qu'il n'était pas au courant de la situation du brigadier scolaire et qu'un suivi sera fait par le Service de Police. Il rappelle le moratoire sur les dos d'ânes depuis l'an dernier mais que cela n'empêche pas l'arrondissement de travailler à d'autres mesures d'apaisement de la circulation et que l'on travaille présentement à l'implantation d'une panoplie de mesures dans différents secteurs qui ont été identifiés.

La conseillère Huguette Roy rappelle que depuis l'installation du terre-plein sur Georges-Vanier les effets positifs sur la circulation se font ressentir.

Le maire indique que la question de l'alimentation en eau du parc sera étudiée mais que ce parc n'est pas inscrit dans la planification des trois prochaines années et que la direction des Travaux publics lui en fera un suivi.

- Le Service de police indique qu'en ce qui concerne la présence d'un brigadier scolaire à l'intersection Lionel-Groulx et Georges-Vanier, on n'indique qu'il n'y a aucune école anglaise à proximité et que les écoles anglophones St-Gabriel et Dublin ont un brigadier scolaire à l'angle des rues Wellington et Hibernia et Wellington et Dublin. Quant au manque de signalisation et la

vitesse, on indique que cette problématique est étudiée par le comité de Circulation de l'arrondissement. On indique qu'un terre-plein devrait être installé sous peu sur la rue Georges-Vanier.

- Le suivi concernant la buvette au parc des Jazzmen sera fait par la Direction des immeubles.

11) Madame Louise Fortin **12-165351** **CA 3 juillet 2012**

Indique qu'elle est porte-parole de résidents du Quai des éclusiers et soulève une problématique de bruit émanant du 3500 St-Patrick, une compagnie d'autobus en opération 7 jours sur 7, 24h/ 24 et de l'entreprise en récupération voisine. Elle demande qu'est-ce qui pourrait être fait pour qu'il y ait une cohabitation harmonieuse dans le voisinage. Elle suggère la plantation d'arbre ou un mur coupe-son le long du canal.

Le maire indique que les questions de bruit sont longues et difficiles à régler et qu'un côté du canal est zoné résidentiel et l'autre industriel. Il rappelle les interventions qui ont permis de régler une problématique à la DOMPARK et indique qu'un suivi sera effectué.

Monsieur Stéphane Bernaquez, chef de division permis, indique que la demande a déjà été reçue et qu'une lettre a déjà été transmise mais que des analyses doivent être faites et que l'on travaille de concert avec les entrepreneurs.

La conseillère Sophie Thiébaud indique que la demande a été acheminée aux services et qu'elle suit son cours.

- La DAUSE fera un suivi de cette question.

12) Monsieur Derek Robertson **12-165364** **CA 3 juillet 2012**

Remercie l'arrondissement pour le bon travail effectué relativement aux vignettes de stationnement sur Ste-Marguerite. Il demande ce qui est prévu pour le jardin Des Seigneurs sur la rue St-Jacques. Au nom de l'APCSOM, il dépose un document demandant une prise en compte d'un lien cyclable nord-sud sur Greene lors du réaménagement du terminus d'autobus Lionel-Groulx.

Le maire indique que des travaux de décontamination sont en cours au jardin communautaire et qu'il sera rouvert l'an prochain. Sur le réaménagement du terminus Lionel-Groulx, il indique que l'arrondissement est intervenu dans le dossier afin de s'assurer de la sécurité des citoyens aux abords des rues avoisinantes et que l'on a préféré négocier avec le MTQ au lieu de les laisser nous imposer des décisions en vertu de pouvoirs habilitants en la matière. Il indique que les élus prendront connaissance du document déposé et qu'ils pourront en discuter plus amplement avec lui.

- La direction des Travaux publics fera un suivi de cette question.

13) Monsieur Philippe Poisson **12-134777** **CA 5 juin 2012**

Demande l'installation de signalisation 30 km/h ou de dos d'ânes dans son quartier indiquant qu'il habite à côté du parc St-Gabriel et que la circulation automobile est trop rapide et qu'il y a un parc et une école à proximité.

Le maire indique que cette question a déjà été traitée en collaboration avec l'OPA et rappelle qu'une panoplie de mesures sont à l'étude tant pour la reconfiguration de la piste cyclable que pour l'installation de balises à chevrons.

- La direction des Travaux publics fera un suivi de cette question.

14) Madame Geneviève Grenier 12-134916 CA 5 juin 2012

Elle indique que cela serait une erreur de ne pas modifier le projet de 2006 et de ne pas inclure le nouvel espace dans le réseau de parcs. Elle demande des informations additionnelles sur les consultations sur les bibliothèques. Elle dépose une demande officielle de l'OPA concernant la pérennité de trois jardins citoyens qui sont verdis, aménagés et entretenus par des citoyens bénévolement.

Le maire rappelle les consultations prévues sur les bibliothèques ainsi que les informations sur le plan déposé en début de séance. Sur la question des parcs, il indique que la proposition sera analysée et qu'il n'est pas fermé à l'idée.

Monsieur Jules Ostiguy, directeur CSLDC donne des informations additionnelles sur la démarche et rappelle que l'exercice se tiendra de juillet à septembre et servira de base de référence dans l'analyse des besoins.

➤ DAUSE fera un suivi de la question.

15) Monsieur Olivier Deshaies 12-48479 CA 6 mars 2012

Suite à une lettre du 29 février dernier questionnant à quoi servent les consultations publiques, il demande si les élus vont se positionner sur les différents points qui y sont soulevés et demande comment le fait d'ajouter des milliers d'unités dans le secteur n'augmentera pas la circulation.

Le maire indique que la lettre est arrivé au bureau des élus il y a quelques jours et qu'ils prendront le temps nécessaire pour y répondre correctement et que le résidant aura une réponse complète.

➤ Le maire répondra à cette lettre.

16) Madame Marie Chantale Vincent 11-287572 CA 6 décembre 2011

À titre de représentante d'Enviro-Pointe, elle demande la possibilité d'une collaboration entre l'arrondissement et l'organisme pour un projet de gestion des eaux grises. Elle indique qu'il faut voir ce qui se fait ailleurs, notamment en Europe.

➤ *Le maire indique que la DAUSE contactera l'organisme à ce sujet et que l'on pourrait voir comment en arriver à une modification réglementaire.*

17) Monsieur Paul Machnik 11-240897 CA 4 octobre 2011

Demande, concernant le dossier du 4000 Saint-Patrick, que le conseil mette de la pression pour que la ville fasse des recherches pour d'autres sites. Il demande si le terrain au coin de Monk a été envisagé.

Le maire rappelle que le site pressenti pour la relocalisation du clos de voirie de l'arrondissement suite à l'expropriation du MTQ est le 4000 Saint-Patrick. Il indique que la ville a évalué que les autres terrains présentaient trop de contamination. Il indique que le processus est en cours d'analyse, qu'il soumettra la demande et qu'on lui fera un suivi sur la question.

La conseillère Sophie Thiébaud indique que Projet Montréal trouve qu'il n'est pas justifié d'exproprier les artisans et qu'il considère qu'il n'y a pas assez d'études par la ville.

Le maire rappelle à la conseillère Thiébaud qu'il n'y a pas eu d'études.

Monsieur Erick Santana indique qu'il n'a pas connaissance que ce terrain ait été considéré et rappelle que le terrain recherché doit faire 33 000 pieds carrés.

- Un suivi sera fait sur la question du terrain mentionné.

18) Monsieur Peter King

11-240921

CA 4 octobre 2011

Demande si le conseil a des informations additionnelles sur le déraillement du train du CN rappelant que les résidants n'ont pas les informations sur quelles autorités contacter et qu'ils s'inquiètent du fait que la situation pourrait se reproduire alors que les trains transporteraient des matières dangereuses. Il indique qu'il est difficile d'avoir de l'information de la part du CN et qu'il aimerait obtenir copie du rapport sur le déraillement du train et demande ce que le conseil entend faire.

Le maire indique que l'on a souvent manifesté notre indignation et qu'une rencontre a été demandée et devrait avoir lieu prochainement, que des relances ont été faites auprès du nouveau député fédéral, dossier qu'il suit personnellement depuis 2008, mais que l'on demandera des informations sur la question. Concernant l'obtention du rapport, il indique que la demande doit être adressée au CN mais que des vérifications seront effectuées et que l'on fera un suivi.

- Un suivi sera fait par le directeur d'arrondissement.